

Commune de Mansle-les-Fontaines**Mairie déléguée de Mansle**

4 Place de l'Hôtel de Ville

BP 90033

Mansle

16230 MANSLE-LES-FONTAINES

CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE**ANNEE SCOLAIRE 2023/2024****FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE- OCTOBRE 2023****PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 18 ET LE 22 SEPTEMBRE 2023 (en mairie de 9h00 à 11h30) - Merci de respecter ce délai****SEULS LES REPAS RESERVÉS ET REGLÉS SERONT COMMANDÉS****Règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de MANSLE**

NOM - Prénom Elève : Classe :

NOM - Prénom Parents :

Adresse : Commune :

Téléphone : domicile : portable : travail :

Adresse mail :

POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENT**MOIS DE : OCTOBRE 2023**

- repas x 3,10 € =	€	semaine 40				semaine 41				semaine 42				semaine 43				Nb de repas par mois
- repas x 3,50 € =	€	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	
- repas x 4,60 € =	€	2	3	5	6	9	10	12	13	16	17	19	20	23	24	26	27	
														VA	CA	NC	ES	

(*) Mettre une croix pour définir les jours souhaités

A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :

Mode de règlement :

Date de règlement :

RAPPEL TARIFS

- 3,10 € : pour les résidents de Mansle-les-Fontaines, Lonnes et Saint Groux

- 3,50 € : pour les résidents des autres communes

Pour rappel : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont **signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2023/2024****- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30****- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30****Menus disponibles sur mansle.fr**

A, le

La régie Cantine

A, le

Signature des Parents